Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le 01/08/2024

ID: 005-200064657-20240731-DCM310724_10-DE

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 31 juillet 2024 Délibération n°10

L'An deux mille vingt-quatre le trente et un juillet à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-trois juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - -VIESSANT Céline - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard

Absents: COQUILLAT Catherine

Procurations: VERNET Laurent à MOSSO Véronique - PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc - ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - GIRAUD Matthieu à FISCHER Marvline - JEANNE Virginie à GRANET Alice - ALPHAND Thierry à MOUTIER Gérard

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET: MODIFICATION DES STATUTS DE LA « REGIE DES REMONTEES MECANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE PELVOUX-VALLOUISE »

Madame le maire expose qu'à la suite de la mise à jour de l'adressage légal sur le territoire communal, l'adresse du siège de la régie des remontées mécaniques a changé.

Madame le maire expose qu'il y a lieu de modifier en conséquence les dispositions de l'article 3 des statuts : « Siège de la régie et territoire d'intervention », afin de modifier l'adresse du siège social de la régie.

Madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces statuts ainsi modifiés. annexés à la présente et dont elle fait lecture.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-2 et suivants et R. 2221-1 et suivants :

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-249-1 du 5 septembre 2016, portant création de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu les délibérations n°1 du 28 mai 2021 et n°4 du 21 septembre 2023 ;

Vu les statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise:

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 22 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

> Approuve la modification des statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le 01/08/2024

ID: 005-200064657-20240731-DCM310724_10-DE

> Approuve les statuts de cette régie, tels qu'annexés à la présente ;

> Charge madame le Maire ou toute personne habilitée par elle d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire Gaëlle MOREAU La secrétaire de séance Maryline FISCHER

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales